Informations pratiques

- **Horaires ouvertures** 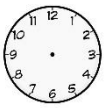

Au collège Saint-Paul, les cours ont lieu de 8h55 à 17h05.

Les élèves ont cours un mercredi matin sur deux.

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 8h30 à 13h00 et de 15h00 à 17h0. Le mercredi de 8h30 à 12h30.

- **Assurances**

Assurance individuelle accident et responsabilité civile : chaque élève est couvert par un contrat global souscrit par le collège qui permet de couvrir les sorties scolaires pour les dommages qu'il pourrait subir. Les dommages que votre enfant pourrait causer à autrui sont également couverts.
Cf document communication parents sur la Mutuelle St Christophe

- **Infirmerie : salle de repos**

Le collège ne dispose pas de personnel de santé (infirmière). Par conséquent, aucun médicament ne peut être administré à un élève. Si la famille fournit un médicament à prendre (paracétamol, spasfon ou autre) ou s'il y a une prescription médicale, l'élève peut se rendre au bureau de vie scolaire pour le prendre. La vie scolaire assure les premiers soins et, en cas de maux chroniques, nous contactons la famille pour que l'élève puisse rentrer chez lui.

- **Transports scolaires**

Les circuits et les horaires sont gérés par **Aléop**, qui organise également l'ordre des montées dans les cars en fin de journée.
Cf document ALEOP

- **Informations financières** – Année 2023-2024

  - ✓ Contribution scolaire : 42€ / mois sur 10 mois
  - ✓ Forfait restauration : 68€ / mois sur 10 mois